



Organisation de la Fondation

Le conseil d'administration
(12 membres dont le Préfet de la Drôme)

Le Bureau de la Fondation
(1 président, 1 vice-président, 1 trésorier, 1 secrétaire)

Président : Gilles MONTEIL

Le directeur général de la Fondation
Jérôme AUBERT

Le Village d'enfants

62 salariés
70 enfants accueillis

Service éducatifs

Emmanuelle SITBON
Caroline CAMBON
Cheffes de service

Les Maisons familiales
Les Maisons relais
Le DAPA

Le secrétariat
Les psychologues

L'accueil et
l'accompagnement
des parents

Le Pôle Pédagogique
et le projet culturel

La classe passerelle de la
Roche Ronde
Le soutien scolaire

Service administratif

Secrétariat
Comptabilité/Gestion
Ressources Humaines

Services généraux

Restaurant
Aide-ménagères
Équipe travaux et
maintenance
Gestion du patrimoine



Coordonnées et contacts

Fondation Robert Ardouvin - Village d'enfants
125, route du Serre - 26340 Vercheny

04 75 21 60 00 - villagedenfants.vercheny@fondation-ardouvin.org

Directeur : Jérôme AUBERT

Directeur délégué : Valérie ABBONA

Chargé des relations mécènes : Franck DESROCHES



Formulaire de soutien

Je souhaite soutenir les actions de la Fondation aussi je vous adresse un don de..... euros, par chèque à l'ordre de « Fondation Robert ARDOUVIN ». Merci de m'adresser un reçu fiscal à l'adresse ci-dessous.

Je souhaite des informations sur les familles de parrainage car j'envisage de devenir parrain.

J'envisage d'accueillir en stage des jeunes de la Fondation dans mon entreprise. Merci de me contacter par téléphone au :

Vos dons vous ouvrent droit à des réductions d'impôt

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Septembre 2023

Formulaire à renvoyer à la Fondation Robert Ardouvin



FONDATION
ROBERT
ARDOUVIN
VILLAGE D'ENFANTS

Particuliers

Pourquoi nous soutenir ?



La mission de la Fondation est d'accueillir, éduquer et accompagner des enfants et des fratries de toutes origines, qui lui sont confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou par les juges des enfants.

La Fondation est sans but lucratif
et reconnue d'utilité publique par l'État.

Le Village d'enfants dispose de 65 places

Les enfants ont entre **2 ans et 21 ans**.

La Fondation Robert Ardouvin veut offrir aux enfants :

- une vie de type familial proche de leurs frères et sœurs, en lien avec leurs parents si cela est possible,
- une vie au sein d'un village, avec d'autres familles,
- une vie paisible, dans un beau cadre naturel.

Le Village d'enfants compte **onze maisons** implantées les unes à côté des autres. Chaque maison est tenue par des éducateurs familiaux qui vivent sur place avec leurs enfants s'ils en ont.

Six enfants sont accueillis dans chacune des maisons et partagent la vie de la famille, avec ses rythmes et ses repères. Les frères et sœurs ne vivent pas systématiquement dans la même maison mais restent voisins et se côtoient tous les jours. Ils peuvent aussi s'inviter.

Les éducateurs familiaux sont les adultes référents des enfants durant leur accueil à Vercheny. Ils veillent à leur apporter les soins, la protection, le soutien, l'éducation et toute l'assistance nécessaire à leur développement.



Le DAPA

Le **Dispositif d'Accès Progressif à l'Autonomie** accompagne les jeunes du Village d'enfants de 14 à 18 ans, des jeunes de plus de 16 ans qui viennent de l'extérieur et aussi avec des jeunes adultes de 18 à 21 ans en Contrat Jeune Majeur.

Ce dispositif se doit d'assurer et de rassurer les adolescents dans l'accès à l'autonomie. Pour cela, nous avons réfléchi à un parcours progressif ouvert, étayé par des hébergements diversifiés et une palette d'outils adaptée.

Hébergements et accompagnement personnalisé

- 1 résidence sur la commune de Saillans avec deux éducateurs et cinq adolescents à partir de 16 ans.
- 2 studios en semi-autonomie au cœur du Village.
- 1 appartement autonome à Vercheny-la-plaine.
- le suivi éducatif de jeunes habitants dans des appartements en location, sur le territoire drômois.

La scolarité

La scolarité, l'orientation et la formation professionnelle se déroulent selon le projet individuel de l'enfant. Un partenariat avec l'Éducation Nationale et les collectivités locales « le réseau du Barry » a été constitué afin de mutualiser les moyens, d'établir un projet commun au service des élèves et de développer un travail avec les professionnels concernés, mais aussi les parents, dans l'accompagnement de la scolarité des enfants.



La classe de la Roche Ronde, un espace transitionnel (classe passerelle) a été créé pour permettre aux enfants concernés d'avoir une scolarité adaptée. Les deux enseignants et l'animateur sportif de la Fondation interviennent également dans les écoles publiques partenaires du Réseau.

Le suivi médical

Les éducateurs familiaux veillent à la santé des enfants en lien avec le secrétariat du Village d'enfants.

Des professionnels paramédicaux interviennent sur place, selon les besoins. Tous les autres soins sont dispensés par les services de santé des environs.

Les parents sont informés de la santé de leurs enfants.

Les loisirs

Les enfants peuvent participer aux activités proposées par les animateurs ou dans des clubs.

Pendant les vacances, les enfants vont dans leur famille, en colonie, ou dans une famille de parrainage.

Les Maisons organisent des séjours hors de Vercheny.



Les relations avec les parents

Le Village d'enfants a le souci de créer les conditions favorables à la relation entre les parents et les enfants, tout en préservant le rythme de vie quotidien des enfants.

Des éducateurs « co-référents » soutiennent les parents dans l'exercice de leur autorité parentale, organisent les visites et hébergements conformément aux décisions du juge et des services de l'ASE. Le Village d'enfants a trois appartements qu'il met à disposition des familles pour les visites.

Parcours « des découvertes métiers »

Le parcours « des découvertes des métiers » du monde économique et professionnel doit aider les jeunes adolescents du Village d'enfants) à développer leurs potentialités ou à les découvrir. Chaque jeune, doit pouvoir en bénéficier. Ce parcours se construira autour des partenaires que sont les mécènes de l'Association « Entreprises Solidarité Enfance » (AESE).

Un objectif = des partenaires + des actions pour une synergie de réussite éducative.

VERCHENY

Petit village Drômois d'environ 400 habitants. Situé à 50 km de Valence, dans la Vallée de la Drôme, près de Die.



Particuliers : pour information

Il n'y a pas de seuil minimum pour défiscaliser : à partir d'un euro votre don peut être défiscalisé dans le cadre de la loi sur le mécénat.

Votre don	Droit à réduction d'impôt	Vous revient à
50 €	33 €	17 €
100 €	66 €	34 €
250 €	165 €	85 €
500 €	330 €	120 €

La Fondation est susceptible d'ouvrir droit à une réduction sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) dans les modalités prévues par l'article 885-OV bis As du Code général des impôts.

Si vous êtes redevable de l'IFI la loi vous ouvre droit à une réduction d'IFI égale à 75% du montant de votre don et limitée à 30 000 €.